

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2016.

Nombre de conseillers municipaux en exercice est de 18.

Nombre de votants : 15

Nombre de procurations : 2

PRESENTS : M. BERNARD Nicole. ROBERT André. MOULIN Bernard. ASSEMAT Nicole. CORTES Daniel. BOUVIER Maryse. LESNIOHSKI Simon. LACROIX Josie. GENTON Dominique. VANET-ROUX Laurence. OCTRUE Bruno. CLARET Nelly. ZABOROWSKI Dorothee. JOLLY Myriam. EPISSE Jean-Claude.

EXCUSES AVEC POUVOIR : BAILLOUD Monique à ASSEMAT Nicole - FERRATO Nicolas à CORTES Daniel

ABSENTS : NEMOZ Xavier.

Secrétaire de séance : CORTES Daniel

Le compte-rendu de la séance du 25 avril 2016 n'appelle pas d'observations. Nicole BERNARD aborde ensuite les divers points de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- ✚ Contrat de fourniture de propane
- ✚ Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- ✚ Acquisition parcelle AE 78 – procuration pour signature de l'acte de vente
- ✚ Compte rendu des diverses commissions

1. Objet : Contrat de fourniture de propane

Madame le Maire rappelle les contrats d'approvisionnement de gaz pour la mairie, l'école et le foyer d'animation rurale. Compte tenu de l'ancienneté de ces contrats, une renégociation a été demandée à plusieurs prestataires.

La consommation annuelle en gaz pour les 3 sites et d'environ de 19 tonnes pour l'année 2015.

Un comparatif de tarifs et de prestations de fourniture de gaz a été fait et à l'unanimité la Compagnie de Gaz de Pétrole PRIMAGAZ a été retenue :

- Abonnement annuel : 180.00 € HT/par site
- consommation globale prévisionnelle : 19 tonnes
- Prix de la consommation : 620.00 € HT la tonne
- Durée de contrat : 5 ans

Madame le Maire à tout pouvoir pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2. Objet : Admission en non valeur de produits irrécouvrables

Madame le Maire faire part à l'assemblée de l'état des produits irrécouvrables transmis par Monsieur le Trésorier du Roussillonais.

Il a été demandé une mise en non valeur des sommes non recouvrées qui sont inférieures au seuil de poursuite.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité admet en non valeur les titres de recettes suivants pour un total de 30.60 euros :

- 21.60 euros au titre de l'année 2010
- 9.00 euros au titre de l'année 2014

Les crédits budgétaires seront ouverts sur le budget de l'exercice 2016 : Chapitre 65 – compte 6541 –

3. Objet : Acquisition de terrain - Procuration pour signature de l'acte de vente

Suite à la délibération n°2016/001 donnant pouvoir à Mme le Maire pour effectuer les démarches nécessaire à l'acquisition de la parcelle AE78 située RN7 le village pour un montant de 100 €, appartenant à la société Château d'Anjou dont le siège est à Anjou (38150) chemin de l'église.

Madame le Maire ne pouvant se rendre à l'étude LAVOREL DUMOULIN dont le siège est à Lyon 69001, pour la signature de l'acte et ne pouvant se faire représenter est autoriser à l'unanimité de à Mme GIOIA Géraldine, clerc de notaire ou à défaut tout clerc de l'étude, pour la signature de l'acte.

4. Compte rendu des diverses commissions

- ✚ Compte rendu de l'Assemblée Générale du Mas des Champs à St Prim
- ✚ Compte rendu de la réunion du SIVARES
- ✚ Compte rendu de la réunion de l'OVIV

L'ordre du jour épuisé, Nicole BERNARD clôt la séance du Conseil Municipal à 22h10